

PHILEAS ASSET MANAGEMENT
85 rue Jouffroy d'Abbans
75017 - Paris

Paris, le 16 juin 2023

Objet : dissolution du FCP PHILEAS EQUITY EUROPE (codes ISIN : FR0012749927, FR0012749935, FR0012749943)

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du fonds commun de placements PHILEAS EQUITY EUROPE et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Quels changements vont intervenir sur votre FCP ?

PHILEAS AM constate une importante décollecte depuis fin 2022 sur principale stratégie, les encours du FCP PHILEAS L/S EUROPE ayant fortement baissé. Cette décollecte soumet la société de gestion à une pression sur sa rentabilité.

Compte tenu de cette situation et de la volonté de la société de ne pas dégrader la qualité de son dispositif de gestion et de support, PHILEAS AM considère qu'il est dans l'intérêt des porteurs et des principales parties prenantes de procéder à la liquidation et à la dissolution du FCP PHILEAS EQUITY EUROPE.

Informations importantes

La dissolution du fonds a obtenu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers en date du 7 juin 2023.

Les documents contractuels du FCP sont disponibles sur le site internet www.phileas-am.fr ou sur simple demande auprès de la société de gestion. Pour tout complément d'information vous pouvez contacter la société par téléphone au 01 40 54 47 26 ou par e-mail (contact@phileas-am.fr).

Quel est le taux de rendement de votre investissement ?

Au 31/05/2023, votre FCP a enregistré les performances suivantes :

	Performance cumulée depuis la création	Performance annualisée depuis la création
Part I	+58.15%	+6.19%
Part R	+59.45%	+6.60%
Part S	+69.57%	+7.17%

Quand votre FCP sera-t-il liquidé ?

La société de gestion a décidé de procéder à la liquidation de votre FCP.
Votre FCP sera dissous en date du 30 Juin 2023.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts à compter du 16/06/2023.

Annexe – Modalités pratiques

La date de dissolution est arrêtée au 30 juin 2023. A la suite de celle-ci vous recevrez une valeur numéraire équivalente à :

Nombre de parts détenues x valeur liquidative au jour de la liquidation.

Cette opération de dissolution peut avoir un impact sur votre fiscalité. Nous vous conseillons de prendre contact avec votre conseiller ou votre distributeur.